
Décret relatif à la prompte organisation de la gendarmerie, lors de la séance du 22 juin 1791

Louis Alexandre, duc de La Rochefoucauld d'Enville

Citer ce document / Cite this document :

La Rochefoucauld d'Enville Louis Alexandre, duc de. Décret relatif à la prompte organisation de la gendarmerie, lors de la séance du 22 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 401;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11383_t1_0401_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2019

les trois quarts des places, et que l'expédition est longue, je demande que ces trois quarts soient sur-le-champ expédiés.

M. de La Rochefoucauld. Je demande que les brevets le soient aussi.

Ces différentes propositions sont réunies en un seul décret et mises aux voix dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale décrète que le ministre de la guerre expédiera, dans la journée, les brevets de tous les officiers ou sous-officiers de la gendarmerie nationale dont la nomination est en état ;

« Qu'il donnera l'ordre à tous les officiers, sous-officiers ou gendarmes de la gendarmerie nationale de se rendre, sur-le-champ, à leurs postes respectifs ;

« Que les comités de Constitution et militaire présenteront, dans la journée ou demain matin, les articles additionnels nécessaires pour que l'organisation de la gendarmerie nationale soit complètement achevée dans le plus court délai ».

(Ce décret est adopté.)

M. Fréteau-Saint-Just, au nom du comité diplomatique. Voici une lettre de Mayence, dont le comité diplomatique croit devoir donner lecture à l'Assemblée. On y verra qu'il est extrêmement important de faire partir sur-le-champ M. de Rochambeau, attendu les légitimes inquiétudes qu'on peut prendre.

M. l'Envoyé de France au ministre des affaires étrangères.

« De Mayence, le 15 juin 1791.

« Le séjour de M. le comte d'Artois à Mayence a été remarquable par le concours des officiers français qui s'y sont réunis au nombre de 250, et par la magnificence que l'électeur a déployée en l'honneur de ce prince. Cette fête a été contrariée par le temps, qui n'a pas permis l'illumination qui devait avoir lieu le lundi 13 ; mais la journée n'en a pas été moins brillante : on a compté plus de 400 couverts sur les tables, avec les autres services qui ont été servis matin et soir avec profusion. Celle de M. le comte d'Artois a été de 74 couverts, ce prince a eu une longue conférence dans la matinée du lundi, avec l'électeur et M. de Condé : je crois que M. de Calonne y a été admis, mais je suis sûr que ce dernier a eu plusieurs entretiens avec M. Albini et autres personnes qui jouissent de la considérations.

« Parmi les émigrants français qui étaient réunis à Mayence se trouvaient des magistrats des différents parlements du royaume : il m'est revenu qu'il s'était tenu des comités avec eux pendant deux jours consécutifs. Parmi le nombre des officiers attirés à Mayence, j'ai trouvé aussi M. le vicomte de Mirabeau : son nouvel uniforme, que je crois de son invention, a paru du dernier ridicule.

« On dit qu'il doit porter à 2,000 hommes le corps qu'il doit commander.

« J'ai fait ma cour matin et soir à M. le comte d'Artois, pendant les deux jours qu'il a passés à Mayence. J'ai suivi en cela l'exemple des autres ministres, mais en me livrant à tous les sentiments que je lui dois, je me suis tenu dans la plus grande réserve tant vis-à-vis M. de Calonne que de ses coopérateurs : ils paraissent attendre avec la plus grande impatience l'époque des délibérations de la diète et ne se doutent pas

de tous les obstacles qui peuvent les retarder et contrarier leurs désirs.

« Je ne sais si M. le comte d'Artois y attache la même importance, ou si les projets qui peuvent l'occuper tiennent à leur résultat ; mais je sais que l'évêque de Spire a fait tenir à l'électeur, que l'empereur a fait commettre à M. le comte d'Artois de ne rien entreprendre sans son approbation. Cette circonstance, si elle est vraie, répond à la modération actuelle de ce prince et la marche qu'il veut tenir. Il veut soutenir sans doute la confiance des personnes qui ont attaché leur fortune à la sienne ; il a cherché, à ce qu'il m'a paru, à établir parmi eux l'opinion un peu ébranlée de sa parfaite union avec M. de Condé. Je dois l'augurer ainsi du langage qu'il a tenu hier matin à tous les officiers français qui étaient réunis chez lui.

« Il était survenu quelque mésintelligence entre les adhérents de ces princes, qui ont nécessité cette conduite de sa part. M. le marquis d'Autichamps a donné depuis sa démission de la place de premier écuyer auprès de M. le prince de Condé, et le chevalier de Lesdiguières, admis autrefois dans le conseil des princes à Turin, avait éprouvé quelques refroidissements de leur part. Il a été plusieurs jours de suite ici en conférence avec M. de Montesson, attaché à M. de Condé, et quoiqu'il dût partir avant leur réunion à Mayence, il est resté pour faire sa cour à M. le comte d'Artois.

« La plupart des gardes du corps qui étaient venus se joindre aux émigrants de Worms s'en sont retournés depuis peu, et une douzaine de gendarmes, arrivés de Manheim, en sont repartis immédiatement après avoir pris langue avec quelques-uns de leurs camarades dégoûtés sans doute (voici les conjectures d'un homme qui ne savait pas ce qui est arrivé depuis de la lenteur et de la mauvaise combinaison des projets qui les y ont attirés).

« Les derniers décrets de l'association, sur les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat, n'ont pas laissé de faire quelque impression sur leurs esprits, et contribueront peut-être à retenir chez eux quelques gentilshommes. Au reste, il en est arrivé encore pendant le séjour de M. d'Artois. Je suis persuadé qu'on se prévaudra du rassemblement d'officiers français à Mayence pour accrédi-ter dans l'intérieur du royaume les bruits d'une contre-révolution. Mais si cette démonstration reste sans effet, comme je le présume, elle contribuera aussi à les faire tomber.

« Il se répand un autre bruit dans l'Empire, qui semble devoir affaiblir l'appui de l'empereur c'est que ce prince cherche, dit-on, à resserrer les liens qui l'unissent à la France. L'arrivée de son ambassadeur à Paris paraît l'avoir accrédité.

« Parmi les princes de l'Empire, il en est plusieurs qui n'approuvent pas les questions que l'électeur de Mayence a soumises à la délibération de la diète, dont la quatrième tend à demander le démembrement de la France et la réunion au corps germanique de toutes les provinces de l'Empire français, qui ont dépendu autrefois de l'Empire germanique. On assure que le landgrave de Hesse-Cassel est de ce nombre. On ne paraît pas faire adopter les propositions mayennaises, à moins d'un concert entre la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre... »

Le surplus de la lettre renferme des conjectures et des anecdotes qu'il serait peut-être bon